16 jan. 1833

MANDEMENT

de Mgr. l'Administrateur du Diocèse de Québec, pour des actions de grâces publiques.

JOSEPH SIGNAY,

par la miséricorde de Dieu et la grâce du St. Siége Apostolique, Evêque de Fussala, Coadjuteur de Mgr.* BERNARD CLAUDE PANET, *Evêque de Québec, Administrateur du Diocèse &c. &c. &c. A tout le clergé et à tous les fidèles de ce Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

LA cessation entière du fléau terrible, qui, depuis plusieurs mois, exerçait parmi vous ses ravages, nous fournit l'occasion de vous témoigner, NOS TRES-CHERS FRERES, la joie extrême qu'en a ressentie notre cœur rempli de la plus vive sollicitude pour tout ce qui intéresse votre paix et votre félicité, et de vous exhorter à faire éclater les transports de votre reconnaissance envers le Seigneur, qui ne vous a préservés que par un pur effet de son infinie miséricorde : *Misericordiæ Domini, quia non sumus consumpti.* (*Thren.* III. 22.)

Pourquoi, N. T. C. F. ne nous sommes-nous pas plutôt convertis au Seigneur ? Le souvenir des bienfaits sans nombre dont il nous avait comblés depuis le premier établissement de ce pays ; la patience avec laquelle il nous avait jusqu'à présent supportés, malgré nos ingratitudes et nos infidélités continuelles ; la vue des jugemens que ce Dieu, toujours lent à punir, manifestait partout au-delà des mers, et du danger qui s'approchait graduellement, comme pour nous donner le temps de le prévenir ; tout cela n'aurait-il pas dû nous engager à faire une prompte et sincère pénitence ? Plus incrédules que ne le furent les Ninivites autrefois (*Jonas,* III. 5.), nous nous sommes humiliés trop tard, sans doute, sous la main toute-puissante qui n'attendait que notre conversion, pour avoir pitié de nous : *Expectat ut misereatur vestri* (*Is.* XXX. 18.). *Si pœnitentiam egerit gens illa......agam et ego......*(*Jerem.* XVIII. 8.). Nous n'avons pas prêté l'oreille à ses remontrances : *Increpationes meas neglexistis* (*Prov.* I. 25.) ; et cette affreuse calamité est venue fondre sur nous comme une tempête : la mort s'est promenée de tous côtés parmi nous, moissonnant, sans distinction d'âge, ni de sexe, ni de fortune, une multitude effrayante de victimes :....*cùm interitus quasi tempestas ingruerit*....(*Ibid.*27.). En peu de semaines, le Canada, naguère si heureux, si tranquille, a été plongé dans le deuil et la consternation la plus profonde. Dans nos villes et dans plusieurs de nos campagnes, il ne s'est presque trouvé personne qui n'ait eu à déplorer la perte d'un père, d'une mère, d'un enfant ou de quelque parent chéri. Que de veuves désolées, d'orphelins abandonnés, de familles réduites à la plus triste indigence !

Réveillés enfin de notre assoupissement fatal, nous avons pensé sérieusement à détourner de dessus nos têtes la colère céleste ; nous avons confessé que nos crimes en étaient la trop juste cause ; nous avons abandonné nos voies perverses ; les pécheurs les plus endurcis ont couru se prosterner au pied de nos autels ; les tribunaux de la réconciliation ont été assiégés par la foule des pénitens, qui, touchés d'un repentir véritable, et baignés de larmes, ne demandaient que la grâce de bien mourir ; pendant qu'un grand nombre d'âmes vertueuses ont redoublé de ferveur, et se sont affermies plus que jamais dans leur attachement à la loi de Dieu. Dès lors, cette maladie cruelle a diminué de violence; le Seigneur a eu pitié de son peuple, et l'ange exterminateur a reçu ordre de nous épargner : *Et misertus est Dominus super magnitudine mali, et imperavit Angelo qui percutiebat : Sufficit, jam cesset manus tua.*(I *Paral.*XXI. 15.).

Combien, au milieu de tant d'afflictions, notre cœur n'a-t-il pas souffert pour vous, **N. T. C. F** ! combien n'avons-nous pas craint que le Seigneur ne frappât en même temps et les pasteurs et leurs troupeaux ; qu'ainsi vous ne fussiez privés des secours de la religion par la mort de quelques-uns de nos zélés collaborateurs dans le saint ministère ! Mais le Dieu de toute bonté a su conserver des hommes qui vous étaient si nécessaires : aucun d'eux n'a succombé aux périls qui l'entouraient ; et, de tant de milliers de fidèles enlevés, en peu d'heures, à leurs proches et à la société, on citerait à peine deux ou trois qui n'aient point eu l'assistance d'un prêtre, dans leurs derniers momens.

Cette protection visible accordée à vos pasteurs, et cet empressement avec lequel ils ont exposé leur vie, à l'exemple de leur divin maître, pour assurer votre salut éternel, ne sont pas, **N. T. C. F.** les seuls sujets de consolation que les âmes pieuses aient trouvés dans le temps même de nos plus vives douleurs. Il en est beaucoup d'autres, entre lesquels nous devons signaler les sentimens admirables de foi, de confiance, et de résignation à la volonté divine que les malades ont constamment fait paraître ; la charité tendre de ceux qui leur prodiguaient tous les soins corporels ; et surtout les exemples frappans de compassion à l'égard des veuves et des orphelins que beaucoup de chrétiens, sensibles aux malheurs de leurs frères, ont donnés, en les visitant, en les consolant, en partageant avec eux leurs habits, leurs tables et leurs demeures. C'est ainsi que les châtimens de notre Dieu, les plus sévères en apparence, deviennent, entre ses mains, des sources précieuses de grâces, en nous inspirant la pratique des vertus qui lui sont les plus agréables : ***Religio munda et immaculata hœc est, visitare viduas et pupillos in tribulatione eorum.*** (***Jac.*** **I. 27.**).

Osons espérer, **N. T. C. F.** que nous ne sommes point destinés à voir se renouveler les scènes désastreuses de l'année qui vient de finir ; que le Seigneur, content de nos humiliations, et de notre retour à une vie plus sainte, ne nous réserve que des années de prospérité, de paix et d'abondance. Nous devrions pourtant craindre quelque punition nouvelle de sa part, plus redoutable que celle dont nous voyons encore les suites funestes, si nous perdions la mémoire des faveurs toutes particulières qu'il vient de répandre sur nous. Cette réflexion s'adresse spécialement à ceux d'entre vous, qui vivent dans l'éloignement de Dieu, tandis que sa voix forte et menaçante rappelle aujourd'hui tous les habitans du monde à la pénitence....***nunc annuntiat hominibus ut omnes ubique pœnitentiam agant.*** (***Act.*** **VII. 30.**). Au reste, ne l'oublions pas, **N. T. C. F** ; sa parole infaillible nous apprend quel sera le sort du peuple qui refuse de profiter des coups de sa vengeance. "Si vous ne m'obéissez " point encore, dit-il, le ciel sera pour vous de fer, et la terre d'airain........la " sécheresse et la stérilité désoleront vos campagnes..si vous vous refugiez dans vos " villes, la pestilence vous y suivra." ***Quòd si nec sic obedieritis mihi....dabo vobis cœlum ferreum et terram æneam......cùmque confugeritis in urbes, mittam pestilentiam in medio vestri.*** (***Lev.*** **XXVI.**).

Dans ces circonstances, **N. T. C. F.** pénétré du désir le plus ardent de votre salut, et nous efforçant de marcher sur les traces de nos illustres prédécesseurs dans le gouvernement spirituel de ce Diocèse, qui ont toujours cru qu'il était de leur devoir pastoral d'inviter les fidèles à remercier le Tout-puissant, d'une manière publique et solennelle, lorsqu'il avait enfin exaucé leur vœux et leurs prières, nous vous informons qu'il est convenable de fixer un jour où nous puissions tous ensemble offrir au Ciel nos plus humbles et nos plus sincères actions de grâces, pour la cessation du ***Colera*** dans ce pays, et pour tant de marques signalées de miséricorde dont ce fléau a été partout accompagné.

A CES CAUSES, Nous avons réglé et ordonné, réglons et ordonnons ce qui suit :

1°. Le Mercredi, sixième jour de février prochain, sera consacré à remercier Dieu de tous ses bienfaits, et, en particulier, d'avoir mis fin à la maladie, qui, durant l'espace de cinq mois, a régné dans cette Province. Nous exhortons les fidèles à sanctifier ce jour-là, d'une manière spéciale, par le repos, la prière et l'assistance aux offices de l'Eglise.

2°. Il sera célébré, le même jour, dans toutes les églises paroissiales et conventuelles, une messe solennelle d'actions de grâces (*de SS. Trinitate, cum* Gloria *et* Credo), à la Collecte de laquelle on ajoutera, sous une même conclusion, celle qui est indiquée dans le missel *pro gratiarum actione.* A la suite de cette messe, on chantera le *Te Deum*, avec les Versets et les Oraisons indiqués au processionnal.

3°. L'après-midi, on chantera les Vêpres du jour, qui seront suivies d'un *Libera* pour le repos des âmes de nos frères qui sont morts sous l'influence de l'épidémie. (*Les Versets et l'Oraison* Absolve, *comme au processionnal, à l'ordre des absoutes*).

4°. MM. les Curés chargés du soin de deux paroisses célèbreront ces offices dans celle où ils font leur résidence ordinaire.

5°. A dater de la lecture du présent mandement, on discontinuera la récitation des prières prescrites par celui de Mgr. l'Evêque de Québec, en date du 9 avril dernier.

Sera le présent mandement lu en Chapitre dans toutes les Communautés religieuses, et publié au prône de toutes les paroisses, le premier Dimanche après sa réception.

Donne' à Québec, sous notre seing, le sceau du Diocèse, et le contre-seing de notre Secrétaire, le seize janvier mil-huit-cent-trente-trois.

✠ **Jos. Ev. de Fussala,**

L†S. *Administrateur du Diocèse.*

Par Monseigneur,

C. F. CAZEAU, *Ptre. Secrétaire.*

Pour vraie copie.

C. F. Cazeau Ptre Secrét.

N. B. MM. les Curés des paroisses éloignées qui ne recevraient pas assez à temps le présent mandement, le publieront le premier Dimanche après l'avoir reçu, et fixeront les offices ordonnés ci-dessus, au premier jour suivant qui ne sera pas empêché par l'office d'une fête double.

† J. E. de F.